Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le 08/11/2024
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

C-2024-069

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Alban, après convocation légale du 18 octobre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37
Nombre de membres en exercice : 36
25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service déchets (RPQS) 2023

Vu le Code général des collectivités ;
Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.541-1 et suivants ;
Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « loi Barnier ») ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

C-2024-069

Vu le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 qui définit le contenu et les modalités de diffusion du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Il revient au Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets.

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public, dès sa transmission.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets 2023 de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, annexé à la présente délibération,
DECIDE de notifier cette délibération à toutes les communes membres concernées.

Le Président
Thierry DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

2023

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Table des matières

1. Le mot du vice-président en charge des déchets : 3
2. Le territoire et l'organisation 4
1.1. Population concernée 4
2. Schéma de collecte : 5
2.1. Les moyens de collecte : 6
2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés 6
2.3. Le traitement : 7
2.4. Les déchèteries intercommunales : 7
2.5. Fréquentation annuelle 2023 8
2.6. Flux et tonnages 9
2.7. Jours et heures d'ouvertures 9
2.8. Informations pratiques 11
2.9. Le traitement 11
3. Réduction des flux et mesures de prévention 11
4. Les agents 12
5. Le budget 12
5.1. Budget de la Communauté de Communes 2023 12
5.2. Coût complet pour le territoire 15
6. Les principaux indicateurs techniques 18
6.1. Indicateurs techniques généraux 18

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

1. Le mot du vice-président en charge des déchets :

La communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon vous présente son rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets qui retrace l'activité de l'année 2023.

Dans un contexte où la gestion et la valorisation des déchets est plus cruciale que jamais pour le développement durable, la communauté de communes poursuit ses efforts d'optimisation afin d'adapter et d'améliorer le service rendu aux habitants, tout en maintenant la qualité et les conditions de travail optimales pour nos agents.

L'année 2023 a été marquée par une nette réduction du volume d'ordures ménagères et une hausse de volume des déchets issus du tri sélectif. Afin de continuer dans cet élan de réduction des déchets et conformément à loi La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) la CCRAPC proposera à la vente des composteurs en bois durant l'année 2024.

Nous pouvons souligner également la fermeture de la déchèterie intercommunale située à Pont d'Ain pour des contraintes réglementaires et d'incivilités. Le territoire reste néanmoins doté de deux autres sites pour répondre aux besoins des usagers. A l'horizon 2028 un centre de valorisation remplacera les deux sites existants pour permettre d'accueillir davantage de flux de déchets et de tendre vers des pratiques encore plus vertueuses telles que la réutilisation, le réemploi ou bien le broyage des déchets verts sur place.

FREDERIC MONGHAL

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

2. Le territoire et l'organisation

La Communauté de Communes Rives de L'Ain Pays du Cerdon est un EPCI créé le 1er janvier 2012 à la suite de la fusion des deux communautés de communes Bugey-Vallée de l'Ain et Pont-d'Ain, Priay, Varambon. Elle intègre dans son périmètre 14 communes et 14 974 habitants en 2023.

Concernant le traitement des déchets, la CCRAPC adhère à 2 syndicats de traitement : ORGANOM (Syndicat Intercommunal de Traitement et Valorisation des déchets ménagers) situé à Viriat, qui procède par enfouissement des ordures ménagères et le SYDOM du Jura situé à Lons-le-Saulnier, pour le tri des emballages.

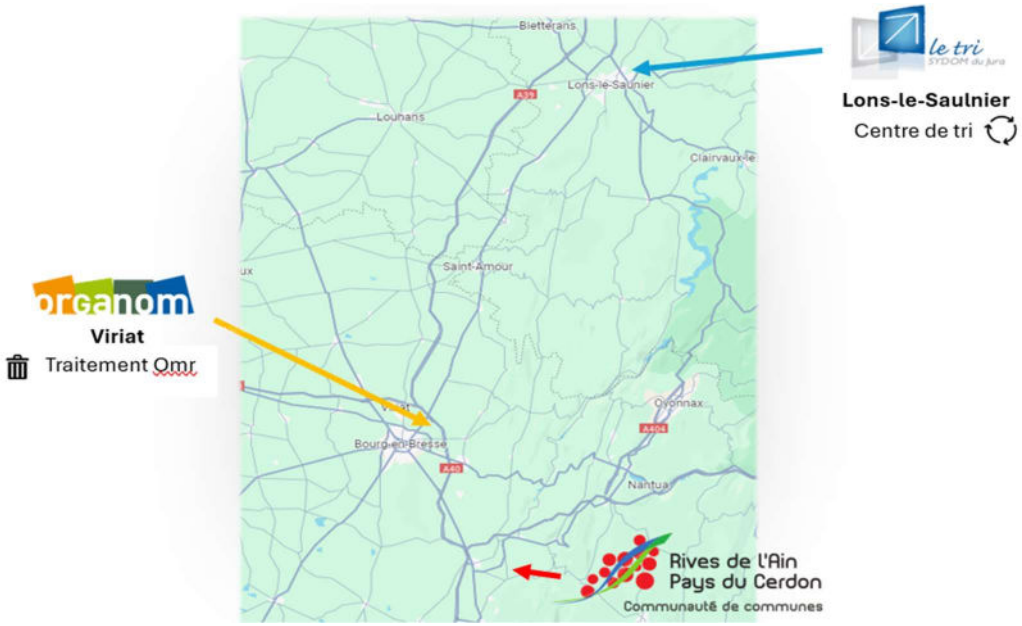

1.1. Population concernée

Communes	Population 2023
Boyeux-Saint-Jérôme	355
Cerdon	788
Challes-la-Montagne	194
Jujurieux	2 173
Labalme	218
Mérignat	138
Neuville-sur-Ain	1 824
Poncin	1 735
Pont-d'Ain	2 957

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Priay	1 756
Saint-Alban	193
Saint-Jean-le-Vieux	1 859
Serrières-sur-Ain	136
Varambon	648
TOTAL	**14 974**

2. Schéma de collecte :

Le schéma de collecte de notre territoire est le suivant :

- Le verre est collecté via les points d'apport volontaire et est entièrement dirigé vers le recyclage.
- Les emballages sont collectés en porte-à-porte (en sacs jaunes) et les papiers en point d'apport volontaire (PAV). Ceux-ci sont transportés au SYDOM du Jura, le centre de tri. Les matériaux recyclables sont alors valorisés tandis que les refus de tri qui représente 24% du tonnage collecté en 2023 sont incinérés.
- Les ordures ménagères sont acheminées vers une unité de méthanisation (OVADE), où elles produisent du biogaz, de l'électricité et du compost. Les refus et les déchets non valorisables sont enfouis (100 tonnes par jour pour l'ensemble du territoire d'Organom).
- Les déchèteries permettent de regrouper les déchets spécifiques, qui sont ensuite orientés vers le recyclage, la valorisation ou le réemploi grâce à des filières.

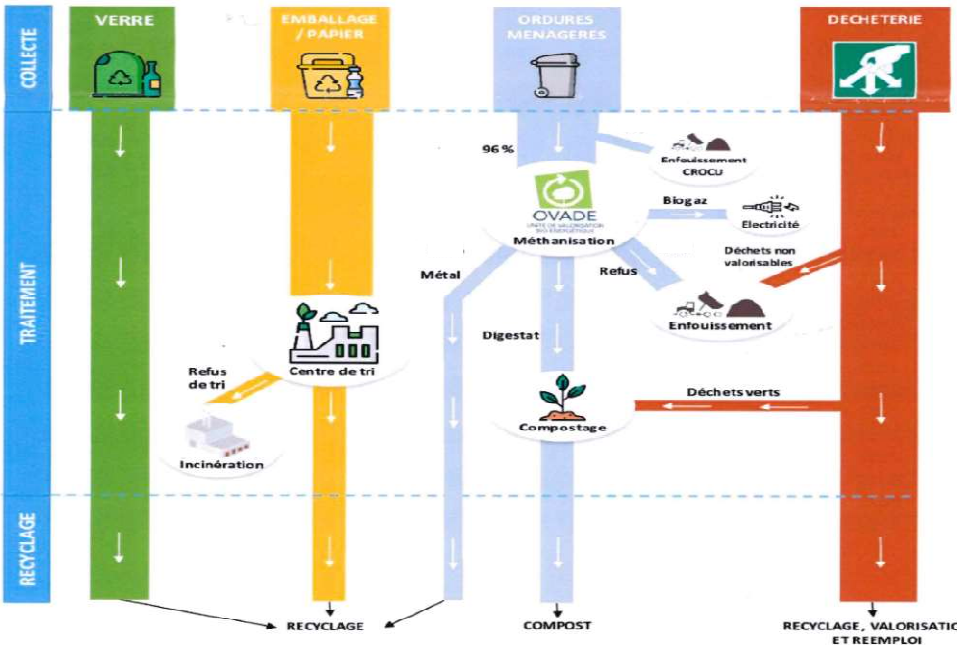

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

2.1. Les moyens de collecte :

La collecte des déchets se déroule selon différents types de collectes et de fréquences.

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte à porte dans des bacs à une fréquence de 4 fois par mois.

Pour les emballages, le ramassage s'effectue en porte à porte à raison de 2 fois par mois. Les emballages doivent être placés dans des sacs jaunes transparents distribués gratuitement par les mairies. A noter que le prix unitaire d'un sac est de 15 centimes TTC. En 2023, la collectivité à distribuer aux communes 250 000 sacs.

Le verre est collecté via des points d'apports volontaires dans des colonnes prévues à cet effet, à raison d'une collecte toutes les 3 semaines.

Les papiers sont également collectés dans des colonnes dédiées, mais seulement 1 fois par mois.

Pour le textile, la collecte s'effectue dans des colonnes spécifiques et a lieu 8 fois par mois.

2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Tonnages totaux** collectés en 2023 en PAP (porte à porte) et en PAV (point d'apport volontaire)

*	OM	Emballages	PAV papier	PAV Verre	**TOTAL**
2019	2797 T	360.44 T	272.82 T	593.04 T	**4 023.3 T**
2022	2655 T	477 T	208.78 T	682.77 T	**4023.55 T**
2023	2557 T	509 T	173.32 T	603.04 T	**3 842 .36 T**

**2021 ayant été une année particulière, il ne semblait pas judicieux de la relever*

- Tableau avec évolution du tonnage collecte **en kg par habitant/an** :

	OM	Emballage	Papier	Verre	**TOTAL**
2019	190 kg	24 kg	18 kg	40 kg	**272 kg**
2022	177 kg	32 kg	13 kg	4.5 kg	**226.5 kg**
2023	170 kg	34 kg	11 kg	4 kg	**219 kg**

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

2.3. Le traitement :

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'usine de valorisation bioénergétique des déchets ménagers OVADE située à Viriat. De là, elles subissent un tri mécano-biologique visant à séparer les déchets fermentescibles des autres déchets (refus, ferrailles…).

Une fois collectés, les emballages et les papiers sont dirigés vers le centre de tri du SYDOM du Jura à Lons-le-Saunier, où ils sont séparés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers différentes filières de recyclage.

Les emballages en verre sont acheminés vers l'usine VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy, où ils sont recyclés en de nouvelles bouteilles de verre.

2.4. Les déchèteries intercommunales :

La CCRAPC dispose de 3 déchèteries intercommunales, soit 1 déchèterie pour 5 000 habitants.

Les sites sont ouverts aux usagers et professionnels du territoire pour y déposer les déchets occasionnels : Poncin, Jujurieux et Pont d'Ain (site fermé depuis le mois de novembre 2023).

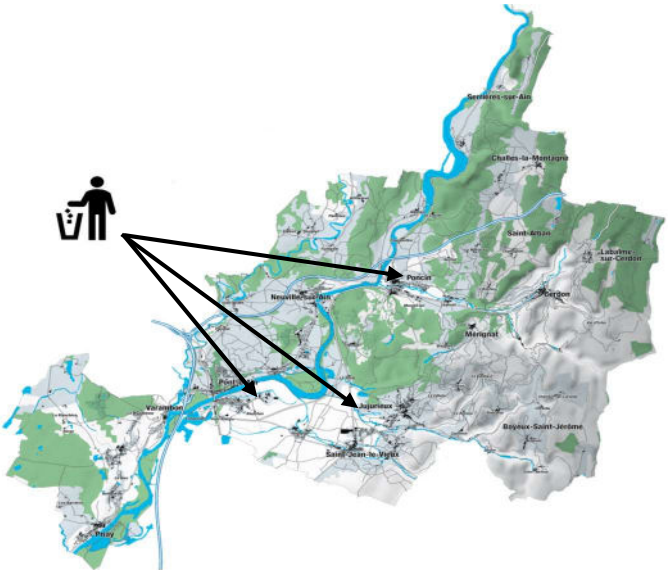

Les déchèteries sont des installations spécialement conçues pour accueillir les déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte ménagère, en raison de leur taille, de leur nature ou de leur dangerosité.

Elles permettent de déposer des matériaux divers tels que les gros cartons, le métal, le bois, le plâtre, les fenêtres, les meubles, ainsi que les déchets végétaux, les encombrants, les pneus et les gravats.

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

De plus, ces sites sont équipés pour recevoir des déchets dangereux, comme les produits chimiques, les appareils électriques et électroniques, les huiles usagées, les piles et batteries, ainsi que les lampes.

Les particuliers doivent présenter une carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour accéder aux deux déchèteries intercommunales. Un formulaire de demande de carte est disponible en ligne sur le site internet de la CCRAPC www.ain-cerdon.fr ou directement à l'accueil de la CCRAPC (le matin seulement), un justificatif de domicile récent est demandé.

Le nombre de passages ne sont actuellement pas limités, cependant la quantité de déchets apportés par foyer est restreint à 1,5 m^3par passage. Mais les usagers peuvent se voir refuser ponctuellement l'accès à certaines bennes ou contenants, en cas de débordement ou en cas d'apports trop volumineux.

2.5. Fréquentation annuelle 2023

	USAGERS	TOTAUX 2022	TOTAUX 2023	EVOLUTION % 2022 -2023
JUJURIEUX	Particuliers	20 288	20 963	3%
	Collectivités	175	200	14%
	Entreprises	106	58	-45%
	Sous-total	***20 569***	***21 221***	***3%***
PONCIN	***Particuliers***	16132	15900	-1%
	Collectivités	206	178	-14%
	Entreprises	99	63	-36%
	Sous-total	***16 437***	***16 141***	***-2%***
PONT D'AIN	Particuliers	19811	17528	-12%
	Collectivités	282	175	-38%
	Entreprises	145	88	-39%
	Sous-total	**20 238**	***17 791***	**-12%**
TOTAL	Particuliers	56 231	54 391	-3%
	Collectivités	663	553	-17%
	Entreprises	350	209	-40%
TOTAL		**57 244**	**55 153**	**-4%**

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

2.6. Flux et tonnages

Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Autres déchets
Encombrants	Emballages vides souillées	Vêtements (depuis 2007)
Cartons	Peintures et assimilés	ECO DDS (depuis 2012)
Ferraille	Produits phytosanitaires	DEEE (depuis 2015)
Déchets verts	Produits non identifiés liquides ou solides	Mobilier (nouvelle filière 2018)
Bois traité	Aérosols	Jouets (nouvelle filière 2023)
Plâtre	Filtres à huile	ASL ABJ (nouvelle filière 2023)
PVC	Acides	REP PCMB en 2024
Gravats	Bases	
Pneus	Comburants	
	Huiles	

Année	**2022**	**2023**
Tonnages	4395T	4170T
Kg/hab.	**297 kg**	**278 kg**

2.7. Jours et heures d'ouvertures

- Site de Pont d'Ain et Jujurieux :

HIVER : du 1er janvier au 31 mars

Mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Lundi : 13h30 à 17h00

PRINTEMPS : du 1er avril au 14 juin

Mercredi, vendredi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Lundi : 13h30 à 18h

ETE : du 15 juin au 16 septembre

Lundi au samedi : 7h15 à 12h30

AUTOMNE : du 19 septembre au 31 octobre

Mercredi, vendredi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Lundi : 13h30 à 18h

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

HIVER : Du 1er novembre au 30 décembre

Mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Lundi : 13h30 à 17h

- Site de Poncin :

HIVER : du 1er janvier au 31 mars

Mardi, jeudi et samedi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : 13h30 à 17h00

PRINTEMPS : du 1er avril au 14 juin

Mardi, jeudi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi : 13h30 à 18h

ETE : du 15 juin au 16 septembre

Lundi au samedi : 7h15 à 12h30

AUTOMNE : du 19 septembre au 31 octobre

Mardi, jeudi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi : 13h30 à 18h

HIVER : du 1er novembre au 30 décembre

Mardi, jeudi et samedi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : 13h30 à 17h

Les déchèteries ne sont pas ouvertes les dimanches et jours fériés.

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

2.8. Informations pratiques

Il est demandé aux usagers de :

- Pré-trier les déchets afin de gagner du temps sur la plate-forme.
- Prévenir la communauté de communes en cas d'apport important.
- Ne pas utiliser les sacs jaunes pour les apports en déchèterie.

Déchets refusés :

- Ordures ménagères (restes alimentaires, cadavres d'animaux)
- Terre végétale
- Pneus de camions et de véhicules agricoles
- Médicaments (à rapporter en pharmacie)
- Bouteilles de gaz, extincteurs (à rapporter au fournisseur)
- Amiante (Nous contacter pour constituer un dossier avant d'apporter l'amiante sur le site de La Tienne à Viriat)

2.9. Le traitement

Flux	Exutoires (lieux d'apport)	Type de traitement
Encombrants	E3R (Ruffey-lès-Beaune)	Valorisation énergétique
Végétaux	AGRI SERVICES ENVIRONNEMENT (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Cartons	SAICA PAPER (Laveyron)	Valorisation matière - recyclage
Ferraille	Marcel Poil (Ambérieux en Bugey)	Valorisation matière - recyclage
Bois traité	ASE (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Plâtre	SIRFEM (Nantet)	Valorisation matière - recyclage
PVC	Westplast (Givrand)	Valorisation matière - recyclage
Gravats	VICAT (Saint-Denis-lès-Bourg)	Valorisation matière - recyclage

3. Réduction des flux et mesures de prévention

Dans le cadre de notre politique de réduction des déchets, plusieurs actions vont être mises en place pour encourager des pratiques plus durables. Parmi celles-ci, le développement du compostage individuel occupe une place centrale.

En sensibilisant les habitants à cette pratique, nous leur permettrons de valoriser leurs déchets organiques directement chez eux, réduisant ainsi les volumes collectés dans les ordures ménagères.

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Afin de limiter les apports de tontes, une campagne de communication visera à inciter les usagers à opter pour des méthodes alternatives, telles que le mulching ou le compostage domestique, promouvant ainsi une gestion plus écologique de ces ressources.

4. Les agents

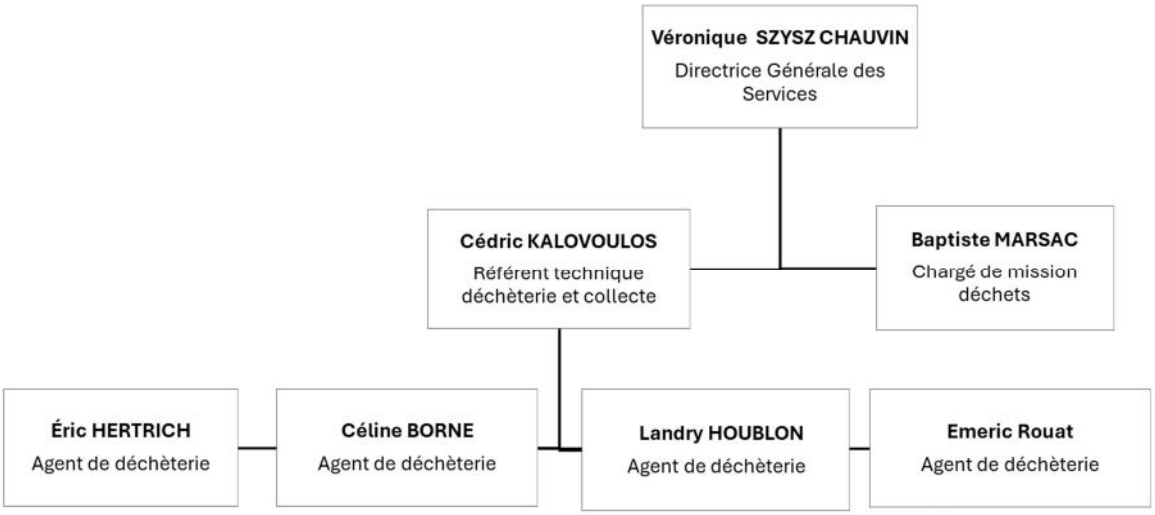

5. Le budget

5.1. Budget de la Communauté de Communes 2023

COLLECTE & TRAITEMENT DES OM	**BP 2023**	**TOTAL 2023 réalisé**
DF	**840 000**	**838 031,63**
Collecte des OM - EGT	407 000	406 029,00
Traitement OM - Organom	433 000	432 002,63
TRI SELECTIF	**BP 2023**	**TOTAL 2023 réalisé**
DF	**510 200,00**	**506 066,62**
Achats fournitures (sacs jaunes…)	40 000	38 670,00
Collectes	337 500	337 006,96

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Collecte PAP (sacs/bacs jaunes)	243 500	243 378,01
Collecte PAV	94 000	93 628,95
TRI-Conditionnement (centre de tri)	128 000	127 889,66
Assurances	2 200	-
Communication (calendriers collecte SJ)	2 500	2 500,00
Divers		-
Autres services extérieurs	-	-
RF	**266 000**	**221 972,06**
Reprise verre (VERALLIA)	20 000	18 865,68
Reprise papiers	17 750	17 767,97
Reprise emballages	58 250	13 894,04
Total reprise déchets	96 000,00	50 527,69
CITEO (EMBALLAGES)	161 500	162 925,00
CITEO (PAPIERS)	8 500	8 519,37
Soutiens CITEO	170 000,00	171 444,37
Vente bacs tri	-	-
Pénalités marché	-	-
Assurances (remboursement sinistre)	-	-
DECHETERIES	**BP 2023**	**TOTAL 2023 réalisé**
DF	**671 600,00**	**581 824,85**
Factures EGT	442 000,00	375 451,45
Enlèvement - Compaction - Location bennes	140 000,00	115 355,07
Location bennes (hors benne DDS)	22 500	22 031,87
Compaction bennes	30 000	25 898,57
Enlèvement bennes	87 500	67 424,63
Traitement déchets	302 000	260 096,38
Enlèvement - traitement DMS (TRIADIS)	55 000	53 975,58
Traitement Organom (amiante)	15 000	11 447,26
TOTAL PRESTATIONS (611)	512 000,00	440 874,29
Eau et assainissement	850	823,76
Énergie - Électricité	2 000	-
Fournitures d'entretien		-
Fournitures de petit équipement	1 000	-
Vêtements de travail	1 000	198,60
Autres matières et fournitures	5 000	3 020,05
Total chap 60	9 850,00	4 042,41
Contrats de prestations de services	512 000	440 874,29

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Locations mobilières	7 000	6 465,75
Terrains	3 000	3 000,00
Entretien et réparations bâtiments publics		-
Entretien et réparations autres bâtiments		-
Autres biens mobiliers		-
Maintenance	500	500,00
Assurance multirisques	350	336,00
Formations	500	-
Total chap 61	523 350,00	451 176,04
Catalogues et imprimés	1 000	800,00
Services extérieurs divers	500	-
Déplacements	500	-
Frais de télécommunications	900	806,40
Autres services extérieurs	500	-
Total chap 62	3 400	1 606
CHAPITRE 011	536 600,00	456 824,85
CHAP 012 Charges de personnel et frais assimilés	135 000	125 000,00
Titres annulés	-	-
RF	**81 000,00**	**77 423,15**
Reprises matériaux EGT (ferraille)	19 000	20 119,01
Reprise cartons (contrat reprise Filière)	14 850	15 000,00
Reprise huiles végétales - batteries TRIADIS	150	150,00
Vente déchets recyclables (verre, papiers, emballages, cartons, ferraille…)	34 000,00	35 269,01
Pénalités marchés		-
Aides Etat / contrats aidés	-	-
OCAD3E	17 500	17 607,62
EcoDDS	2 500	2 546,52
Eco-Mobilier	17 000	17 000,00
Soutien Eco-organismes	37 000,00	37 154,14
Facturation passages pro en déchèterie	5 000	5 000,00
Remboursement sur rémunération personnel	5 000	-
Produits exceptionnels divers	-	-
SERVICE DECHETS GENERAL	**BP 2023**	**TOTAL 2023 réalisé**
DF	**321 556,00**	**91 238,72**
Fournitures de petit équipement	100	-
Fournitures administratives	100	-

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Enlèvement des épaves (V.H.U.)	500	470,56
Locations immobilières	3 300	3 300,00
Informatique (location ordinateurs portables)	1 600	1 600,00
Assurances multirisques	150	128,00
Divers : frais études, AMO...	7 500	2 160,00
Annonces et insertion	-	-
Déplacements	2 500	-
Catalogues et imprimés	2 500	-
Frais de télécommunication	500	460,80
Autres services ext. (nettoyage berges)	500	8 119,36
CHAPITRE 011	19 250,00	8 119,36
CHAP 012 Charges de personnel et frais assimilés	75 000	75 000,00
Contribution à l'habitant Organom	227 306,00	227 305,32
RF	**2 210 000,00**	**2 207 000,00**
TEOM	2 200 000	2 200 000,00
Subvention CODEC	3 000	-
REOM Camping	7 000	7 000,00
Remboursement personnel	-	-

5.2. Coût complet pour le territoire

Ce calcul des couts est issu de la matrice des couts réalisée annuellement et qui comprend l'ensemble des coûts, pour le territoire, de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés. Il intègre notamment les amortissements.

Globalement :

Le cout complet des déchets représente 149€ par habitant alors que les habitants payent 136€ (TEOM).

Le complément est financé par les autres taxes payées par les entreprises ou les dotations de l'état.

Commentaires du bureau d'étude missionné par l'ADEME pour la validation de la matrice

Tous flux : Les coûts de gestion globale (par habitant) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

OMR : Les coûts des OMR (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les coûts de traitement et de collecte sont élevés (ORGANOM + SYDOM + PORTE A PORTE sur un territoire rural)

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Le Verre : Les coûts du verre (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, c'est un territoire étendu qui produit un coût de collecte élevé

PEHV : Les coûts des papiers et emballages hors verre (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

Déchèteries : Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, nous avons assisté à une forte augmentation des tarifs de transport et de traitement, il n'y a pas de concurrence sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

Ligne de la matrice	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	VHU	
Charges de structure (salaires)	61 926	3 655	2 830	23 937	36 529	184	17	129 078
Communication	-	-	-	1 159	-	-	-	1 159
Pré-collecte	7 877	4 190	3 181	33 213	-	2 997	-	51 457
Collecte	366 390	55 366	33 382	230 705	163 330	-	-	849 173
Transfert/Transport	29 198	-	-	-	112 847	-	-	142 046
Traitement des déchets non dangereux	605 550	-	-	-	249 835	-	-	855 385
Tri et conditionnement	-	-	9 546	126 108	-	-	-	135 654
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	69 184	-	285	69 468
TOTAL CHARGES	***1 070 941***	***63 210***	***48 939***	***415 122***	***631 725***	***3 181***	***302***	***2 233 420***
Ventes de produits et d'énergie	66 052	-	-	-	-	-	-	66 052
Matériaux (Ferrailles, huiles, cartons, verres, papiers,…)	-	20 569	13 907	31 545	30 331	-	-	96 352
Soutiens des éco-organismes (Ecomaion, Citéo,..)	-	5 521	10 043	215 025	32 277	-	-	262 866
Reprises des subventions d'investissement	418	25	19	162	3 470	1	0	4 094
Subventions de fonctionnement	18 066	1 066	826	6 983	10 657	54	5	37 656
Aides à l'emploi	-	-	-	-	1 380	-	-	1 380
TOTAL PRODUITS	***84 535***	***27 181***	***24 795***	***253 715***	***78 114***	***55***	***5***	***468 400***
TVA acquittée	101 440	3 140	1 910	19 698	30 228	17	57	156 490
TEOM	2 020 589	-	-	-	-	-	-	2 020 589
Redevance spéciale (camping)	6 607	-	-	-	-	-	-	6 607
Facturation à l'usager (passage des artisans)	-	-	-	-	4 505	-	-	4 505
TOTAL FINANCEMENT	***2 027 196***	***-***	***-***	***-***	***4 505***	***-***	***-***	***2 031 701***

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

6. Les principaux indicateurs techniques

6.1. Indicateurs techniques généraux

- **Déchets ordures ménagers résiduels :** 2 557 tonnes, soit -3.7% qu'en 2022 ;
- **Collecte sélective :** 509 tonnes, soit +6.7% qu'en 2022 ;

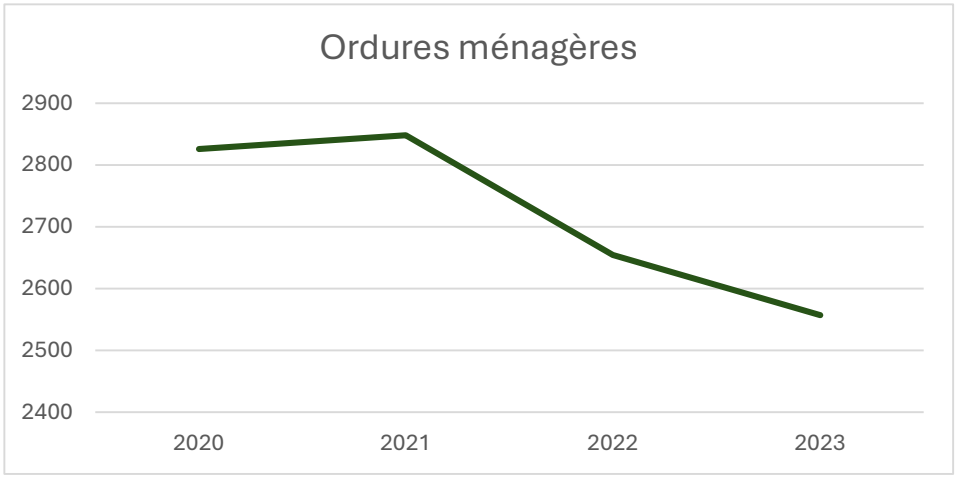

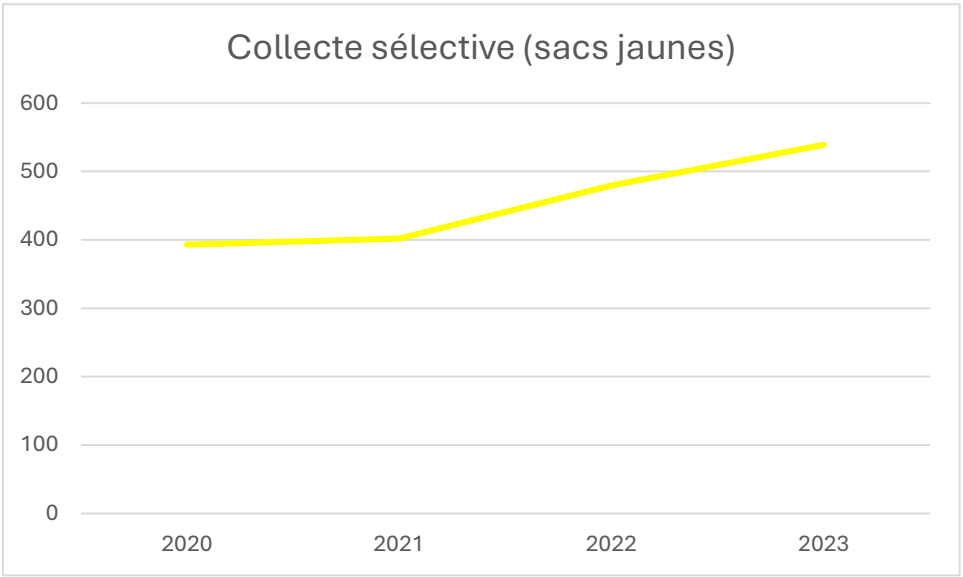

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

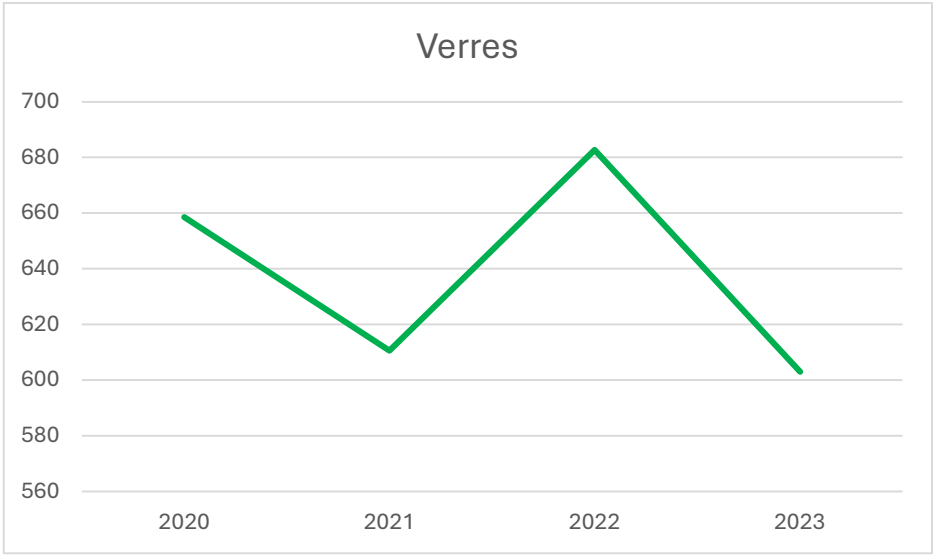

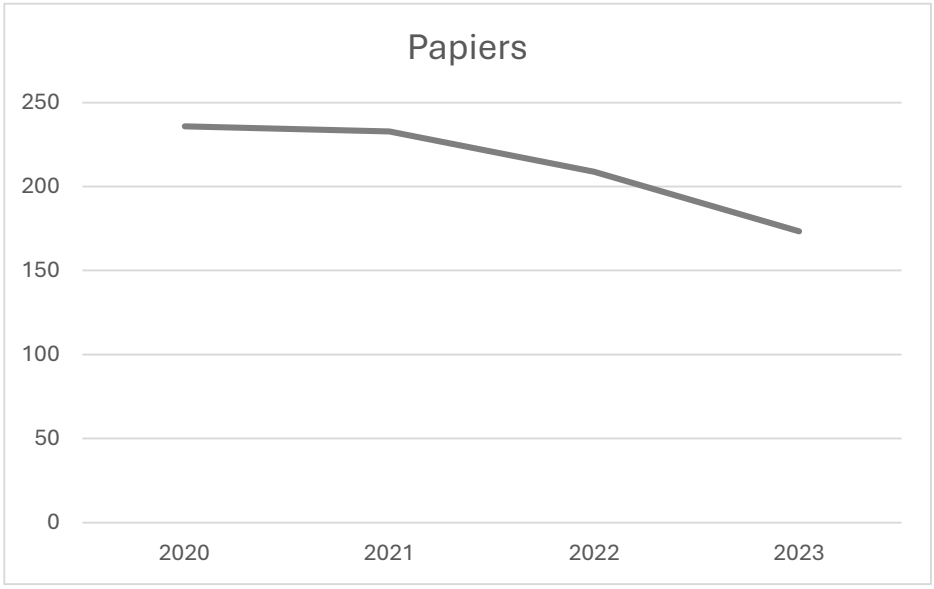

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_069-DE

- **Fréquentation des déchèteries : 55 153 usagers ;** soit -3.65 % qu'en 2022.

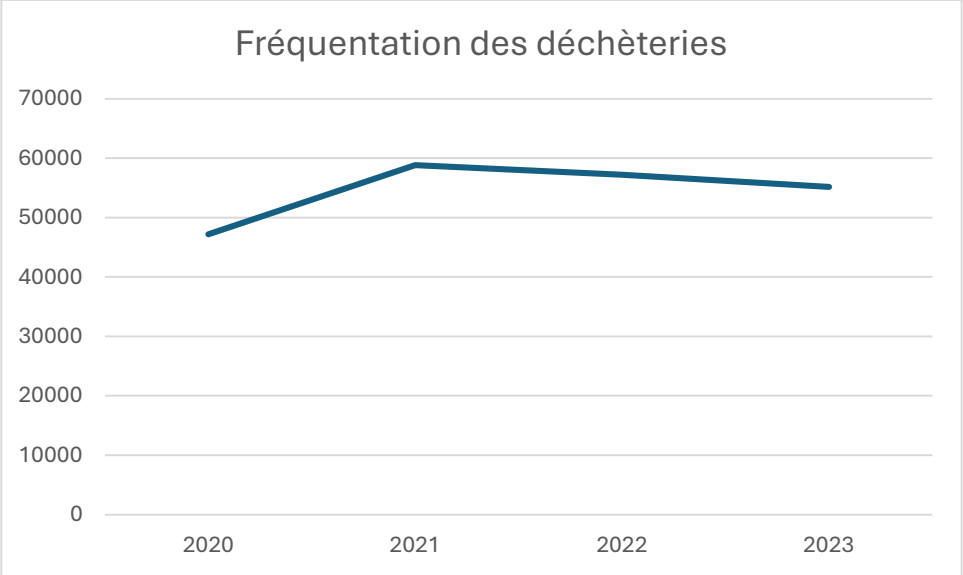

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le 08/11/2024
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

C-2024-070

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Alban, après convocation légale du 18 octobre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37
Nombre de membres en exercice : 36
25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Arrêt de l'Inventaire des ZAE à la suite de la concertation publique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 ;
Vu la loi n°201-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, et notamment son article 220 II ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.318-8-1 et L.318-8-2 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, notamment l'article 2, alinéa 2-2 « Création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activité (ZA) industrie/le, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

C-2024-070

Vu la délibération C-2024-052 du 30 mai 2024 approuvant le lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones économiques situées sur le territoire et validant le cadre de la consultation publique obligatoire ;

Considérant que l'inventaire doit comporter pour chaque zone d'activité économique, les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire des espaces économiques,
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité économique au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts, depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et sui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques pendant une période de 30 jours, l'inventaire est arrêté en Conseil Communautaire au moins tous les six ans.

Considérant que l'inventaire portait sur les zones d'activités économiques suivantes :
Les Prés de Préau ; ZA du Grand Champ ; Ecosphère proximité ; Intermarché - Gamm Vert ; Floriot ; Zone artisanale de Menestruel ; Parc d'Activités Zone Sud A42 ; ZI du Blanchon ; D1075 (à nommer) ; Le Boutillon ; Ecosphère logistique ; Super U ; Les Champagnes Nord ; Les Champagnes Sud ; ZAE communale des Blanchères ; Ecosphère Innovation ; Les Carronnières.

Considérant que la consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques a été engagée par deux canaux de publicité, sur le site Internet et sous format papier consultable au siège de la communauté de communes du 27 juin au 27 juillet 2024. Les occupants (établissements) ainsi que les propriétaires de chaque zone avaient un mois pour adresser au pôle Aménagement du Territoire les formulations de réponse. Aucune remarque sur cet inventaire n'a été transmis durant cette consultation.

Conformément à la loi Climat et Résilience, cet inventaire va être communiqué aux autorités compétentes en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et aux autorités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, soit les communes.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire de la CCRAPC, au titre de la loi Climat et Résilience et de transmettre cet inventaire aux autorités compétentes.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon,
DIT que cet inventaire sera transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT et aux autorités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, soit les communes,
AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président
Thierry DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Atlas de consultation

Avril 2024

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Inventaire des zones d'activités économiques

• Un inventaire pour répondre à la loi Climat et Résilience

En réponse aux attentes de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et en application de l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, la communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'inventaire des zones d'activités économiques et espaces commerciaux de son territoire.

• Le contenu de l'inventaire

Cet inventaire comporte pour chaque ZAE (article L318-8-2 du code de l'urbanisme) :

- un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,

- l'identification des occupants de la zone d'activité économique,

- le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

• Précisions méthodologiques

La réalisation de l'inventaire s'appuie sur un travail de traitement de données issues des bases SIRENE (de l'Insee) et DGFIP (cadastre, fichiers fonciers, locomvac…)

Afin de respecter la confidentialité des données, des informations sur les personnes physiques ne sont pas représentées dans cet Atlas. Cet état des lieux simplifié permet néanmoins de consulter les propriétaires et occupants conformément à la Loi.

L'Atlas permet de visualiser :

- Une cartographie des unités foncières de chaque zone : une unité foncière est un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire.
- Un tableau des données, de chaque zone, classées selon la référence de l'unité foncière : parcelles cadastrales, surface, propriétaire(s), occupants et taux de vacance.

Pour certaines entreprises, les adresses inscrites dans la base SIRENE sont imprécises, ce qui rend leur localisation approximative voire manquante. La base utilisée étant datée du 1/01/2023, certaines entreprises inactives peuvent avoir cessé leur activité, ou bien les entreprises les plus récemment installées n'apparaissent pas.

Le taux de vacance fiscale est évalué à partir du fichier Locomvac 2022, conformément au code de l'urbanisme; ce taux de vacance fiscale peut ne pas représenter la réalité de la vacance des locaux constatée sur le terrain. Le taux de vacance rectifié prend en compte des observations réalisées sur le terrain.

Nom de la ZAE	Nombre d'établissement	Effectif estimé	Nombre d'UF	Surface de la ZAE (ha)	Vacance LOCOMVAC (%)	Commune(s)	Page
Les Prés de Préau	2	15	6	2,7	0	Cerdon	4
ZA du Grand Champ	9	68	12	4,7	16	Jujurieux	7
Ecosphère proximité	0	0	8	4	0	Jujurieux	11
Intermarché - Gamm Vert	2	75	2	2,4	0	Neuville-Sur-Ain	14
Floriot	3	150	1	4,5	0	Neuville-Sur-Ain	16
Zone artisanale de Menestruel Sous la Côte	11	157	26	13,4	0	Poncin	18
Parc d'Activités Zone Sud A42	7	64	1	3,3	0	Pont-D'ain	23
ZI du Blanchon	11	133	17	30,6	11	Pont-D'ain	25
D1075 (à nommer)	13	35	19	2,9	0	Pont-D'ain	29
Le Boutillon	1	8	3	0,9	33	Pont-D'ain	33
Ecosphère logistique	3	184	1	26,6	0	Pont-D'ain	35
Super U	1	75	1	3,6	0	Pont-D'ain	38
Les Champagnes Nord	2	75	8	3,5	12	Priay	40
Les Champagnes Sud	11	16	6	1,6	0	Priay	43
ZAE communale des Blanchères	7	193	23	19,3	0	Saint-Jean-Le-Vieux	46
Ecosphère Innovation	1	0	4	32,8	0	Pont-D'ain, Saint-Jean-Le-Vieux	50
Les Carronnières	2	15	8	7,4	12	Varambon	54

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Les Prés de Préau

Commune(s) : Cerdon

Compétence

Communale

2,7 hectares

0% vacance selon LOCOMVAC

6 unités foncières

2 établissements

15 salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Les Prés de Préau**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	010680000D1787	010680000D1787	0,42	Personne physique		0
2	010680000D2068	010680000D2068	0,61	Personne physique		0
3	010680000D2073	010680000D2073	0,38	MGF		0
4	uf010680034351	010680000D1289 010680000D1290	0,3	Personne physique	CONTACT DEFENSE CERDON ROCMINE	0
5	uf010680257451	010680000D1963 010680000D2023	0,84	DEPARTEMENT DE L AIN		0
6	uf010680334866	010680000D2074 010680000D2075	0,23	Personne physique		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

ZA du Grand Champ

Commune(s) : Jujurieux

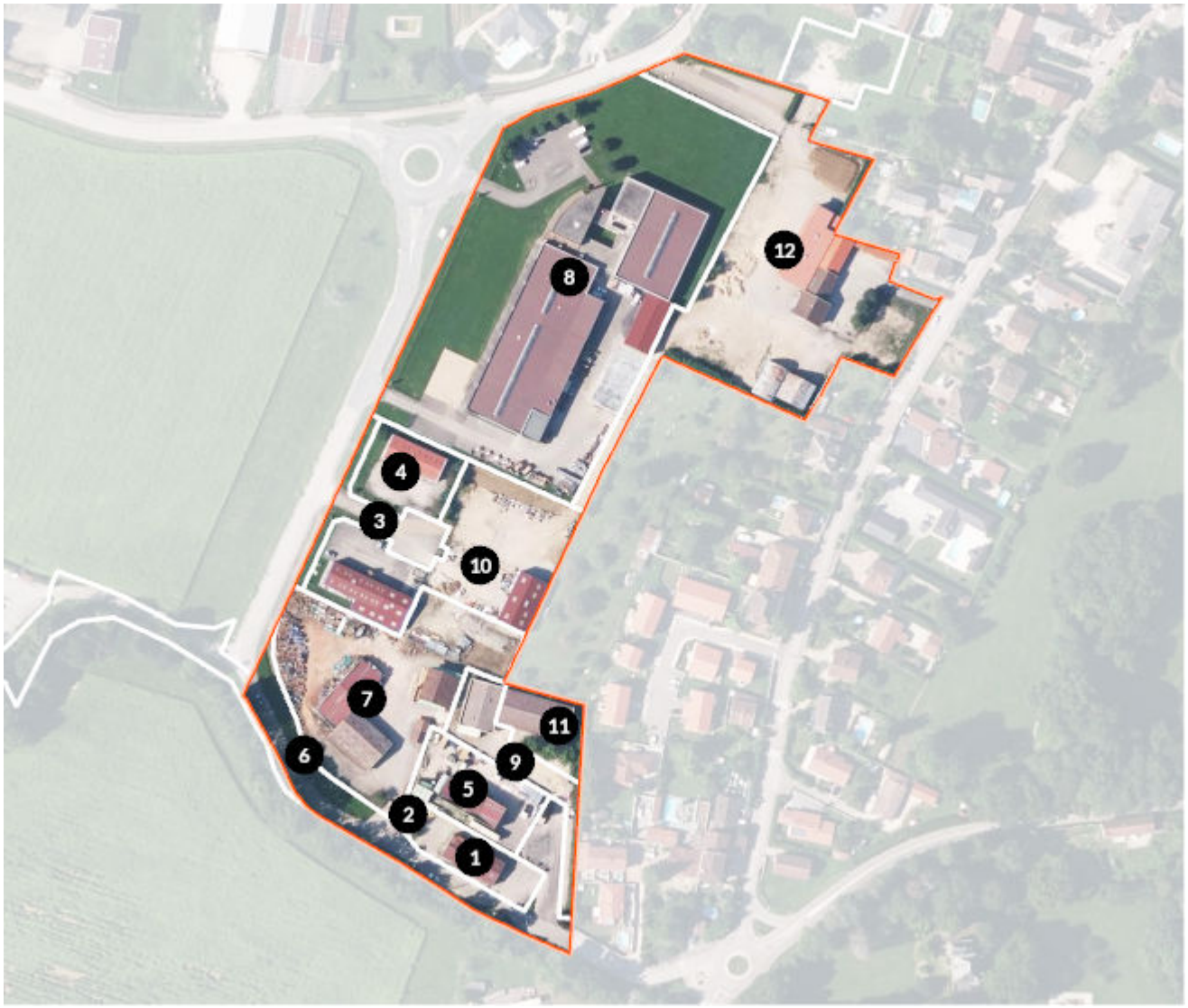

Compétence

Communale

4,7 hectares

16% vacance selon LOCOMVAC

12 unités foncières

9 établissements

68 salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **ZA du Grand Champ**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01199000AH0288	01199000AH0288	0,11	SCI LA SONIFLO	CARROSSERIE DU GRAND CHAMP	0
2	01199000AH0291	01199000AH0291	0,01	SCI LA SONIFLO		0
3	uf011990095186	011990000B2116 011990000B2117 011990000B2118 01199000AH0309 01199000AH0310	0,1	COMMUNE DE JUJURIEUX	BRASSERIE LE RIEZ MANAGAIR	0
4	uf011990095246	011990000B2114 01199000AH0305	0,13	SCI BRIPAS		100
5	uf011990095461	01199000AH0206 01199000AH0215 01199000AH0218 01199000AH0257	0,17	Personne physique		0
6	uf011990213551	011990000B2002 011990000B2004 011990000B2006 011990000B2008 011990000B2010 011990000B2012 011990000B2014 011990000B2016 011990000B2018 011990000B2024 011990000B2061 011990000B2064 011990000B2067 011990000B2301	0,56	COMMUNE DE JUJURIEUX		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

		01199000AH0209				
		01199000AH0214				
		01199000AH0219				
		01199000AH0230				
		01199000AH0259				
		01199000AH0285				
		01199000AH0289				
		01199000AH0290				
7	uf011990261842	011990000B2082	0,58	MAFAGROS	MALOD GROSGURIN VAILLOUD	0
		01199000AH0249				
		01199000AH0251				
		01199000AH0253				
		01199000AH0255				
		01199000AH0260				
		01199000AH0262				
		01199000AH0264				
		01199000AH0266				
		01199000AH0286				
		01199000AH0333				
8	uf011990298181	011990000B2058	1,71	DM2F	DM2F	0
		01199000AH0342			REYDELET DUMOULIN	
9	uf011990339176	01199000AH0207	0,14	MAGVIL		100
		01199000AH0344				
		01199000AH0345				
		01199000AH0348				
		01199000AH0349				
		01199000AH0350				
10	uf011990339177	011990000B2115	0,45	SCI ALLARDET	POMPES FUNEBRES MARBRERIE ALLARDET	0
		01199000AH0306				
		01199000AH0308				
		01199000AH0334				
		01199000AH0335				
11	uf011990339178	01199000AH0346	0,1	ECSOLYSA		50

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

		01199000AH0347				
12	uf011990339280	01199000AH0116	1,09	Personne physique	ECOLE DU CHEVAL DE CHENAVEL	50
		01199000AH0117			Madame CELINE NOLIN	
		01199000AH0118				
		01199000AH0134				
		01199000AH0135				
		01199000AH0136				
		01199000AH0269				
		01199000AH0270				
		01199000AH0272				
		01199000AH0278				
		01199000AH0281				
		01199000AH0314				
		01199000AH0343				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Ecosphère proximité

Commune(s) : Jujurieux

Compétence

Intercommunale

4 hectares

0% vacance selon LOCOMVAC

8 unités foncières

0 établissements

0 salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Ecosphère proximité**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	011990000B2203	011990000B2203	0,29	COMMUNE DE JUJURIEUX		0
2	011990000B2207	011990000B2207	0,09	Personne physique		0
3	011990000B2213	011990000B2213	0,19	Personne physique		0
4	011990000B2221	011990000B2221	0,24	Personne physique		0
5	011990000B2229	011990000B2229	0,23	COMMUNE DE JUJURIEUX		0
6	011990000B2261	011990000B2261	0,56	Personne physique		0
7	uf011990096293	011990000B2253 011990000B2257	0,5	Personne physique		0
8	uf011990261850	011990000B2063 011990000B2066 011990000B2069 011990000B2071 011990000B2073 011990000B2075 011990000B2077 011990000B2235 011990000B2241 011990000B2247	2,13	COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Intermarché - Gamm Vert

Commune(s) : Neuville-Sur-Ain

Compétence

Privée

2,4
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

2
unités foncières

2
établissements

75
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Intermarché - Gamm Vert**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01273000AE0011	01273000AE0011	0	ELECTRICITE DE FRANCE		0
2	uf012730233738	01273000AE0010	2,43	FONCIERE CHABRIERES	MAYAT	0
		01273000AE0012			NAIADE	
		01273000AE0117				
		01273000AE0143				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Floriot

Commune(s) : Neuville-Sur-Ain

Compétence

Privée

4,5
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

1
unités foncières

3
établissements

150
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Floriot**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	uf012730127425	01273000AC0002	4,55	FLORIOT CONSTRUCTION	FLORIOT CONSTRUCTION	0
		01273000AC0003			SOCIETE DE CONSTRUCTION FLORIOT	
		01273000AC0004				
		01273000AC0005				
		01273000AC0135				
		01273000AC0136				
		01273000AC0137				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Zone artisanale de Menestruel Sous la Côte

Commune(s) : Poncin

Compétence

Communale

13,4
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

26
unités foncières

11
établissements

157
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Zone artisanale de Menestruel Sous la Côte**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01303000AC0016	01303000AC0016	0,29	Personne physique		0
2	01303000AC0117	01303000AC0117	0,28	Personne physique		0
3	01303000AC0118	01303000AC0118	0,28	Personne physique		0
4	01303000AC0201	01303000AC0201	0,17	SRB	MAISON AMATO	0
5	01303000ZI0110	01303000ZI0110	0,05	Personne physique		0
6	01303000ZI0111	01303000ZI0111	1,66	COMMUNE DE PONCIN		0
7	01303000ZI0122	01303000ZI0122	0,03	COMMUNE DE PONCIN		0
8	01303000ZI0276	01303000ZI0276	0,02	Personne physique		0
9	01303000ZI0288	01303000ZI0288	0,19	FRAME	SAS TECHNOFRANCE	0
10	01303000ZI0289	01303000ZI0289	1,05	SOUS LA COTE	ENTREPRISE PETTINI LES VIGNERONS PONCINOIS	0
11	uf013030139993	01303000AC0205 01303000AC0209 01303000AC0210 01303000AC0211 01303000AC0217 01303000AC0233 01303000AC0249 01303000AC0250 01303000AC0251 01303000ZI0256 01303000ZI0266	0,68	COMMUNE DE PONCIN	CAMPING CAR DISTRIBUTION.COM WOOD MOUNTAIN	0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

		01303000ZI0268 01303000ZI0274 01303000ZI0275 01303000ZI0278 01303000ZI0280				
12	uf013030140032	01303000AC0012 01303000AC0013 01303000AC0014 01303000AC0015 01303000AC0234 01303000AC0235	2,3	TRANSPORTS ROUSSET	TRANSPORTS ROUSSET	0
13	uf013030140058	01303000AC0213 01303000AC0215 01303000AC0218	0,21	BONNEL		50
14	uf013030140060	01303000ZI0267 01303000ZI0269 01303000ZI0290	0,75	SOC COOPERAT FROMAGERIE VALLEE DE L AIN	MONTS & TERROIRS	0
15	uf013030140063	01303000AC0212 01303000AC0232 01303000ZI0270	0,36	COMMUNAUTE COMMUNES BUGEY VALLEE DE AIN		0
16	uf013030140082	01303000ZI0255 01303000ZI0257 01303000ZI0291	0,7	GBL	GPT EMPLOYEURS LINGOT MARTIN	0
17	uf013030140090	01303000AC0202 01303000AC0214	0,23	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS		50
18	uf013030217556	01303000ZI0186 01303000ZI0218	0,32	Personne physique	GARAGE DE L'AIN	0
19	uf013030217557	01303000ZI0273 01303000ZI0277 01303000ZI0279	0,01	Personne physique		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

20	uf013030249790	01303000AC0196 01303000AC0248	0,55	CCD		0
21	uf013030249791	01303000AC0252 01303000ZI0271	0,25	Personne physique	LAVAGE DE L'AVIATION	0
22	uf013030265088	01303000AC0001 01303000AC0002 01303000AC0319 01303000AC0321 01303000AD0061 01303000AD0062 01303000AD0065 01303000AD0066 01303000AD0111 01303000AD0112 01303000AD0181 01303000ZI0229	3,99	ETABLISSEMENTS TIFLEX		0
23	uf013030265093	01303000AC0320 01303000AC0322	0,08	SRB		0
24	uf013030280990	01303000AC0189 01303000AC0194	0,41	LAURELINE		0
25	uf013030281025	01303000AC0175 01303000AC0216	0,3	Personne physique		0
26	uf013030324508	01303000ZI0185 01303000ZI0217 01303000ZI0261	0,65	Personne physique		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Parc d'Activités Zone Sud A42

Commune(s) : Pont-D'ain

Compétence

Communale

3,3 hectares

0% vacance selon LOCOMVAC

1 unités foncières

7 établissements

64 salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Parc d'Activités Zone Sud A42**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01304000AN0222	01304000AN0222	2,87	LES COPROPRIETAIRES ILE DE VARAMBON	COMFLOR	16,66
					COMFLOR 01	
					ENTREPRISE GALLE	
					G7 TRACTIONS	
					HOLDING DISCOM	
					MEURENAND SARL	
					MJ INVESTISSEMENT	

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

ZI du Blanchon

Commune(s) : Pont-D'ain

Compétence

Communale

30,6
hectares

11%
vacance selon LOCOMVAC

17
unités foncières

11
établissements

133
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **ZI du Blanchon**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01304000AK0094	01304000AK0094	0,39	Personne physique		0
2	01304000AK0185	01304000AK0185	0,84	MICHAUD	MICHAUD QUINSON INTERNATIONAL	0
3	01304000AK0205	01304000AK0205	1,02	MICHAUD	MICHAUD SOURCING	0
4	01304000ZH0001	01304000ZH0001	2,1	Personne physique		0
5	uf013040141077	01304000AK0159 01304000ZH0051	0,51	LAUBEPAS		0
6	uf013040141127	01304000AK0112 01304000AK0114 01304000AK0117	0,42	SCI DU LAC	NOUGATINE	0
7	uf013040141131	01304000AK0118 01304000ZH0052	0,24	SCI LES GRANGES DE BLANCHON	MAINTENANCE ETUDE CONDITIONNEMENT	0
8	uf013040141132	01304000AK0189 01304000ZH0086 01304000ZH0089	1,79	CTE COMMUNES PONT D'AIN-PRIAY-VARAMBON		100
9	uf013040217593	01304000AK0113 01304000AK0137 01304000ZH0050	1,3	SEGUSIAVE		0
10	uf013040249861	01304000AK0206 01304000AK0208 01304000AK0211	1,09	SCI AFL		0
11	uf013040249867	01304000AK0156	2,03	Personne physique		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

		01304000AK0160 01304000AK0164				
12	uf013040249872	01304000AK0209 01304000AK0213	0,15	Personne physique		100
13	uf013040249876	01304000AK0207 01304000AK0212	0,3	Personne physique		0
14	uf013040265164	01304000AK0096 01304000AK0143 01304000AK0146 01304000AK0149 01304000AK0151	0,33	SCI RAY		0
15	uf013040281030	01304000AK0104 01304000AK0134 01304000AK0135 01304000AK0210	3,1	LAUBEPAS		0
16	uf013040324586	01304000AK0141 01304000AK0142 01304000AK0183 01304000AK0202 01304000AK0234	1,95	COMPTOIR PLASTIQUES DE L'AIN	COMPTOIR PLASTIQUES DE L'AIN	0
17	uf013040342609	01304000AK0170 01304000AK0235 01304000AK0238	1,66	LA BALME	GONNOT SARL	0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Non géolocalisé(s) :

EDUEN
VILL'RECUPERATION
NEXUS INDUSTRIES
MIDIPHE PARTICIPATION

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

D1075 (à nommer)

Commune(s) : Pont-D'ain

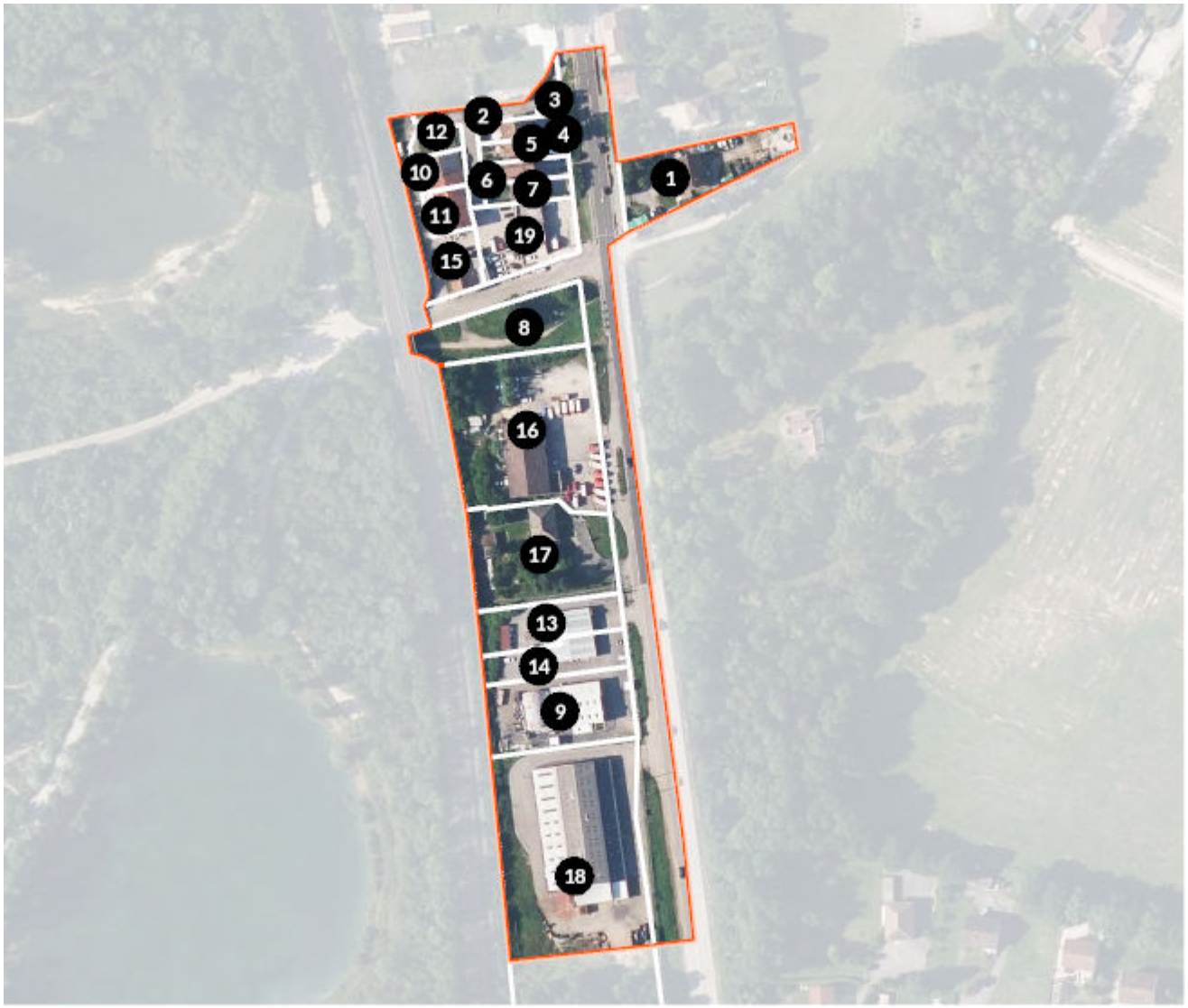

Compétence

Privée

2,9
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

19
unités foncières

13
établissements

35
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **D1075 (à nommer)**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01304000AL0055	01304000AL0055	0,16	Personne physique	MHP AUTO'S 66 MULTI TRANS SERVICES Monsieur OZAY ERTURK	0
2	01304000AN0048	01304000AN0048	0,07	PROPRIETAIRES DU BND 304 AN0048		0
3	01304000AN0049	01304000AN0049	0,01	Personne physique		0
4	01304000AN0050	01304000AN0050	0,03	Personne physique		0
5	01304000AN0051	01304000AN0051	0,03	Personne physique		0
6	01304000AN0052	01304000AN0052	0,03	Personne physique		0
7	01304000AN0053	01304000AN0053	0,03	Personne physique		0
8	01304000AN0129	01304000AN0129	0,15	COMMUNE DE PONT-D AIN		0
9	01304000AN0226	01304000AN0226	0,18	Personne physique	"MOREL SERVICES" SARL	50
10	01304000AN0243	01304000AN0243	0,03	Personne physique		0
11	01304000AN0244	01304000AN0244	0,03	LES COPROPRIETAIRES		0
12	01304000AN0251	01304000AN0251	0,02	Personne physique		0
13	01304000AN0261	01304000AN0261	0,1	SCI BELLEY HAUTEVILLE		0
14	01304000AN0262	01304000AN0262	0,08	CHOCOLAB		0
15	01304000AN0264	01304000AN0264	0,1	Personne physique		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

16	uf013040141148	01304000AN0130 01304000AN0246 01304000AN0249	0,38	SCI DE MAESSCHALCK	GREG AUTO SPORT Madame CELINE LOCHE	
17	uf013040141462	01304000AN0247 01304000AN0248	0,23	Personne physique	CO3 LASER ECODIV THE PAPATISSIER	0
18	uf013040249864	01304000AN0198 01304000AN0199 01304000AN0205	0,67	CMM - CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET	CMM - CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES	0
19	uf013040342623	01304000AN0055 01304000AN0056 01304000AN0057 01304000AN0058 01304000AN0059 01304000AN0263	0,11	Personne physique		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Non géolocalisé(s) : CENTRAL PARC CENTRAL PNEUS
AMBULANCES ANGLESKY
FRANCE MULTI-SERVICES

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Le Boutillon

Commune(s) : Pont-D'ain

Compétence

Privée

0,9
hectares

33%
vacance selon LOCOMVAC

3
unités foncières

1
établissements

8
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Le Boutillon**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	013040000C0546	013040000C0546	0,29	MYLLAU		100
2	013040000C0547	013040000C0547	0,24	Personne physique		0
3	uf013040141146	013040000C0337 013040000C0338 013040000C0464	0,36	SCI LES COTES DE NECUDEY	SURAN AUTO	0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Ecosphère logistique

Commune(s) : Pont-D'ain

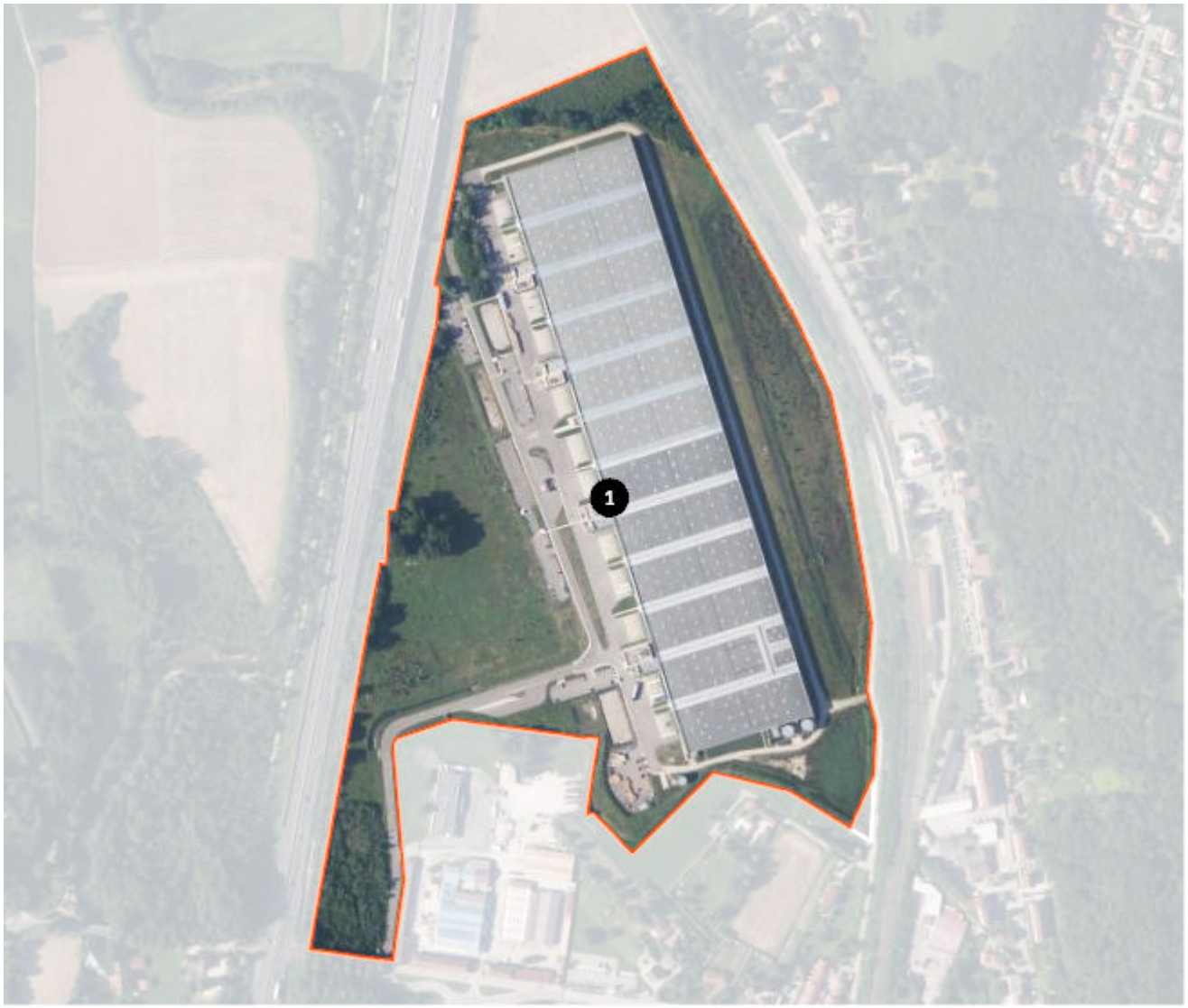

Compétence

Intercommunale

26,6
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

1
unités foncières

3
établissements

184
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Ecosphère logistique**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	uf013040324594	01304000AB0182	26,68	SCI PONT D'AIN SEPTEMBRE LOGISTICS	GXO LOGISTICS FRANCE	5,88
		01304000AB0184			ID LOGISTICS FRANCE	
		01304000AB0185			PROLIANS LOGISTIQUE CENTRE EST	
		01304000AB0260				
		01304000ZI0016				
		01304000ZI0017				
		01304000ZI0018				
		01304000ZI0021				
		01304000ZI0022				
		01304000ZI0023				
		01304000ZI0024				
		01304000ZI0025				
		01304000ZI0026				
		01304000ZI0027				
		01304000ZI0028				
		01304000ZI0029				
		01304000ZI0030				
		01304000ZI0032				
		01304000ZI0034				
		01304000ZI0043				
		01304000ZI0044				
		01304000ZI0045				
		01304000ZI0046				
		01304000ZI0047				
		01304000ZI0048				
		01304000ZI0049				
		01304000ZI0050				
		01304000ZI0051				
		01304000ZI0052				
		01304000ZI0053				
		01304000ZI0092				
		01304000ZI0094				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

		01304000ZI0095				
		01304000ZI0096				
		01304000ZI0099				
		01304000ZI0100				
		01304000ZI0103				
		01304000ZI0105				
		01304000ZI0107				
		01304000ZI0109				
		01304000ZI0123				
		01304000ZI0126				
		01304000ZI0130				
		01304000ZI0131				
		01304000ZI0132				
		01304000ZI0134				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Super U

Commune(s) : Pont-D'ain

Compétence

Privée

3,6
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

1
unités foncières

1
établissements

75
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Super U**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01304000ZE0235	01304000ZE0235	3,55	FINAMUR	DISTRIBUTION ALIMENTATION DU PONT D AIN	33,33

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Les Champagnes Nord

Commune(s) : Priay

Compétence

Privée

3,5 hectares

12% vacance selon LOCOMVAC

8 unités foncières

2 établissements

75 salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Les Champagnes Nord**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	013140000E1428	013140000E1428	0,13	STYL MONDE		0
2	013140000E2012	013140000E2012	0,85	STYL MONDE	STYL'MONDE	0
3	013140000E2013	013140000E2013	0,04	DES CHAMPAGNES		0
4	013140000E2018	013140000E2018	0,21	Personne physique		100
5	013140000E2019	013140000E2019	0,2	DES CHAMPAGNES		0
6	uf013140144634	013140000E0919 013140000E0920	0,14	SCI JUNI		0
7	uf013140145397	013140000E0921 013140000E0923	0,13	Personne physique		0
8	uf013140302202	013140000E0374 013140000E1419 013140000E1420 013140000E1421 013140000E1424 013140000E2007 013140000E2008 013140000E2009 013140000E2010 013140000E2011	1,77	DES CHAMPAGNES	STYL'MONDE	0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Les Champagnes Sud

Commune(s) : Priay

Compétence

Privée

1,6
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

6
unités foncières

11
établissements

16
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Les Champagnes Sud**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	013140000E1780	013140000E1780	0	COMMUNE DE PRIAY		0
2	013140000E1858	013140000E1858	0,13	LES CHARMES	CHAUFFAGE PLOMBERIE CHARMETANT	0
3	uf013140144630	013140000E0934 013140000E0935 013140000E0936 013140000E0937 013140000E0938 013140000E1153 013140000E1385	0,43	DES CHAMPAGNES	PRIAY PAYSAGES	0
4	uf013140144650	013140000E0942 013140000E0943 013140000E0944 013140000E1740 013140000E1742 013140000E1776 013140000E1778	0,51	BATIFLO		0
5	uf013140144652	013140000E0946 013140000E0947 013140000E0950 013140000E0951 013140000E0952 013140000E0953 013140000E0954 013140000E0955 013140000E0957	0,66	GLIBSEM		12,5
6	uf013140145052	013140000E1745 013140000E1781	0,17	Personne physique		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Non géolocalisé(s) :

AU THYMALLUS
FOURNITURES INDUSTRIELLES
TECHNIQUES FIT
MINT ENERGIE
GELECTRO
HOUSE
PROXITEC SERVICES
SCI GLIBSEM
Monsieur BRUNO GALIZZI
EI LEAN CONSULTING

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

ZAE communale des Blanchères

Commune(s) : Saint-Jean-Le-Vieux

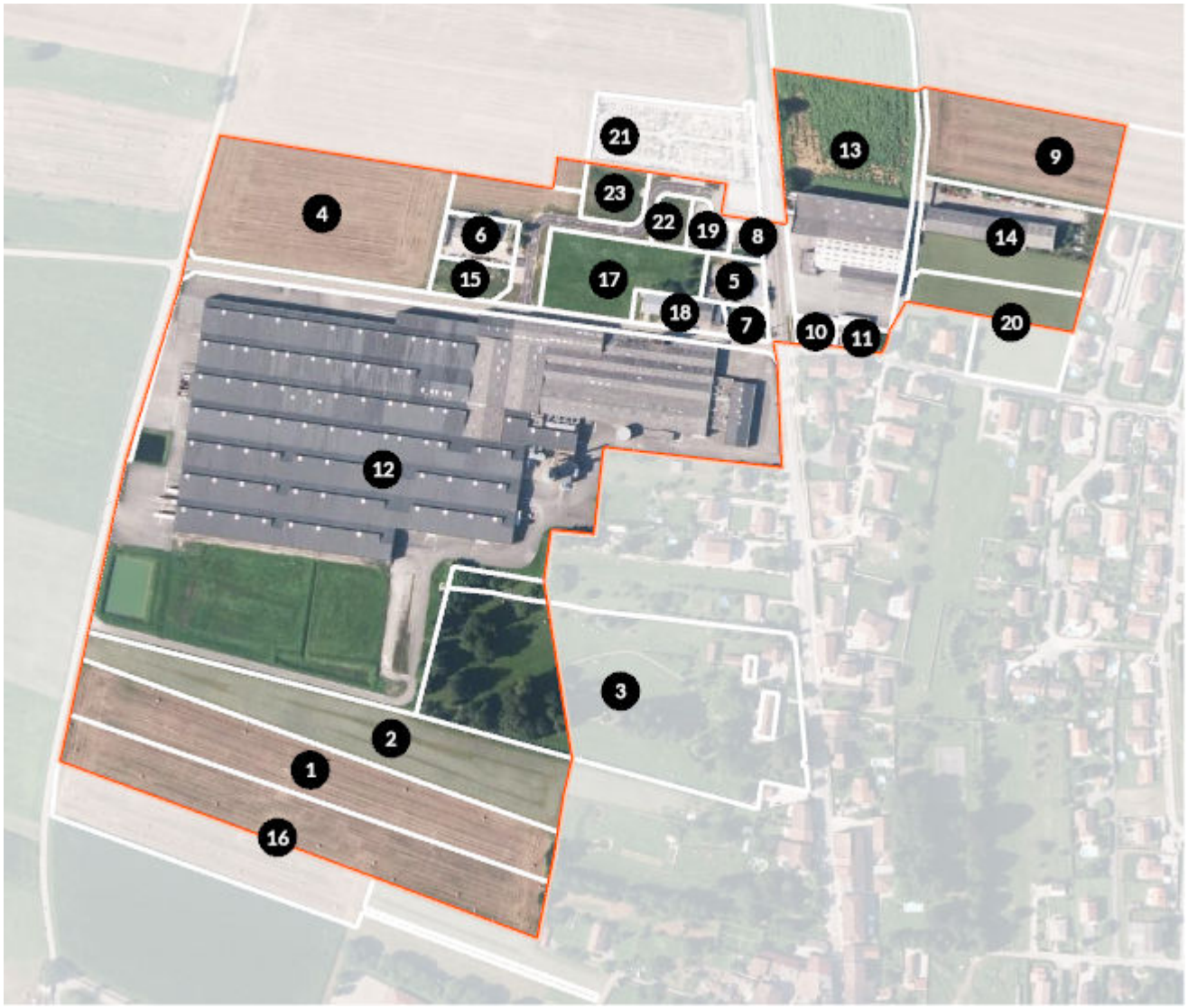

Compétence

Communale

19,3
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

23
unités foncières

7
établissements

193
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **ZAE communale des Blanchères**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01363000AA0036	01363000AA0036	1,18	Personne physique		0
2	01363000AA0037	01363000AA0037	1,15	Personne physique		0
3	01363000AA0047	01363000AA0047	2,46	Personne physique		0
4	01363000ZB0049	01363000ZB0049	1,31	Personne physique		0
5	01363000ZB0160	01363000ZB0160	0,13	Personne physique	ESSO FRANCE SARL GARAGE CEYZERIAT	0
6	01363000ZB0176	01363000ZB0176	0,15	DU CHEMIN DE LA PASSE	PEREIRA MARTINS ENTREPRISE J P M	0
7	01363000ZB0183	01363000ZB0183	0,06	Personne physique		0
8	01363000ZB0186	01363000ZB0186	0,04	EOS		0
9	01363000ZC0177	01363000ZC0177	1,86	Personne physique		0
10	01363000ZC0229	01363000ZC0229	0,05	Personne physique		0
11	01363000ZC0230	01363000ZC0230	0,05	Personne physique		0
12	uf013630165344	01363000AA0038 01363000AA0039 01363000AA0040 01363000AA0041 01363000AA0185	7,88	ROSET SAS	ROSET SAS	0
13	uf013630165347	01363000ZC0193 01363000ZC0194 01363000ZC0208	1,81	PERRAUD ET ASSOCIES	PERRAUD ET ASSOCIES	0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

14	uf013630165348	01363000ZC0176 01363000ZC0493	0,7	PERRAUD ET ASSOCIES		0
15	uf013630165625	01363000ZB0175 01363000ZB0178	0,12	Personne physique		0
16	uf013630165829	01363000AA0033 01363000AA0035	1,98	Personne physique		0
17	uf013630165836	01363000ZB0167 01363000ZB0169	0,46	Personne physique		0
18	uf013630236212	01363000ZB0162 01363000ZB0182	0,13	SD PRO	GARAGE DERRUAZ	0
19	uf013630236213	01363000ZB0187 01363000ZB0192	0,08	SCI GENOUX-BERNARD		0
20	uf013630327489	01363000ZC0544 01363000ZC0545 01363000ZC0547	0,52	Personne physique		0
21	uf013630344369	01363000ZB0130 01363000ZB0164 01363000ZB0177 01363000ZB0179 01363000ZB0190 01363000ZB0194 01363000ZB0196 01363000ZB0198	1,08	COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX		0
22	uf013630344375	01363000ZB0188 01363000ZB0193	0,08	AVENUE 66		0
23	uf013630344378	01363000ZB0195 01363000ZB0197 01363000ZB0199	0,15	FCE		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Non géolocalisé(s) :

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Ecosphère Innovation

Commune(s) : Pont-D'ain, Saint-Jean-Le-Vieux

Compétence

Intercommunale

32,8
hectares

0%
vacance selon LOCOMVAC

4
unités foncières

1
établissements

0
salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Ecosphère Innovation**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	01304000ZE0039	01304000ZE0039	13,21	TRIO INVESTMENT 3 SNC		0
		01304000ZE0040				
		01304000ZE0041				
		01304000ZE0042				
		01304000ZE0044				
		01304000ZE0045				
		01304000ZE0046				
		01304000ZE0047				
		01304000ZE0048				
		01304000ZE0049				
		01304000ZE0050				
		01304000ZE0051				
		01304000ZE0052				
		01304000ZE0053				
		01304000ZE0054				
		01304000ZE0055				
		01304000ZE0056				
		01304000ZE0278				
		01304000ZE0280				
		01304000ZE0283				
		01304000ZE0286				
		01304000ZE0288				
		01304000ZE0290				
2	01363000ZI0127	01363000ZI0127	0,99	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN		0
3	uf013040324590	01304000ZE0103	16,58	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN		0
		01304000ZE0105				
		01304000ZE0113				
		01304000ZE0115				
		01304000ZE0117				
		01304000ZE0119				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

		01304000ZE0121				
		01304000ZE0123				
		01304000ZE0215				
		01304000ZE0275				
		01304000ZE0277				
		01304000ZE0279				
		01304000ZE0281				
		01304000ZE0282				
		01304000ZE0284				
		01304000ZE0287				
		01304000ZE0289				
		01304000ZE0291				
		01304000ZE0293				
		01304000ZE0295				
4	uf013040324595	01304000ZE0274	2	SCI DES CHATAIGNIERS	SOCIETE DE CANALISATIONS ET DE TRAVAUX PUBLICS DE L	0
		01304000ZE0276				
		01304000ZE0285				
		01304000ZE0292				
		01304000ZE0294				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Les Carronnières

Commune(s) : Varambon

Compétence

Communale

7,4 hectares

12% vacance selon LOCOMVAC

8 unités foncières

2 établissements

15 salariés estimés

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Nom de la zone : **Les Carronnières**

N° Repère	Identifiant Unité foncière	Liste parcellaire	Surface UF (en ha)	Propriétaire	Occupant(s)	Taux de vacance fiscale (%)
1	013140000D0010	013140000D0010	0,08	SOFRAGRAIN		0
2	014300000B0689	014300000B0689	0,1	SCI CEREGRAIN		0
3	uf013140144632	013140000D0008 013140000D0009	0,14	CTE COMMUNES PONT D'AIN-PRIAY-VARAMBON		0
4	uf013140144637	013140000D2029 013140000D2030	0,01	SCI CEREGRAIN		0
5	uf014300194409	014300000B0697 014300000B0699 014300000B0703	0,95	SOFRAGRAIN	SOFRAGRAIN	0
6	uf014300194417	014300000B0059 014300000B0066 014300000B0666 014300000B0669 014300000B0673 014300000B0690 014300000B0691 014300000B0696 014300000B0698 014300000B0700 014300000B0702	2,42	SCI CEREGRAIN	OXYANE SOLAIRE I	20
7	uf014300194418	014300000B0686 014300000B0687 014300000B0704	1,41	SCI CEREGRAIN		100
8	uf014300285532	014300000B0041 014300000B0042	2,5	TERRE D ALLIANCES		0

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

		014300000B0045				
		014300000B0048				
		014300000B0049				
		014300000B0050				
		014300000B0899				
		014300000B0901				

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_070-DE

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référent : **Emmanuel Cellier – e.cellier@urbalyon.org**

Cet atlas résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Tour Part-Dieu, 23e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de cet atlas a été permise par la mutualisation des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 08/11/2024
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_071-BF

C-2024-071

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Alban, après convocation légale du 18 octobre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37
Nombre de membres en exercice : 36
25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Décision modificative n°3 Budget Principal

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_071-BF

C-2024-071

Une décision modificative est nécessaire pour le budget principal afin d'adapter les crédits pour les points suivants :

- Service Déchets Op 59 : Besoin de 10K€ supplémentaires pour l'installation des bungalows sur les déchèteries (frais annexes branchements, location nacelles, etc.)
- Crédits amortissements au prorata temporis : depuis la mise en place de la M57 les amortissements doivent être réalisés au prorata temporis au vu de la date de mise en service des biens. Pour cette année, il est nécessaire de prévoir 5 312€ en dépenses et en recettes pour réaliser ces écritures d'ordre.
- Le Cocon : chaque année Le Cocon reverse à la CCRAPC la valeur des salaires des agents mis à disposition, dont la CCRAPC prend en charge le financement au travers de la subvention. Les salaires à reverser s'élevant à 1 000€ de plus que prévu, il est nécessaire de prévoir ces crédits supplémentaires en dépenses pour la subvention et en recettes pour le remboursement.
- RAM Op 96 : Besoin de 21€ supplémentaires pour l'acquisition d'une structure de motricité.

Pour cela, il est proposé de délibérer pour adopter la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Libellé	Service	Proposé
D	F	011	60632		Fournitures petit equip	RAM	- 21,00
D	F	011	6227		Frais d'actes	ADMINISTR	- 10 000,00
D	F	023	023		Viremt à l'invest	DIVERS	4 709,00
D	F	042	6811		Dotation aux amort	DIVERS	5 312,00
D	F	65	65748		Subv de fonctionnemt	CTRESOCIA	1 000,00
					TOTAL FONCT DEPENSES		**1 000,00**
R	F	70	70841		Reversemt frais personn	CTRESOCIA	1 000,00
					TOTAL FONCT RECETTES		**1 000,00**
D	I	21	2158	59	Autres installations, mat	DECH	10 000,00
D	I	21	21848	96	Autre matériel de burea	RAM	21,00
					TOTAL INVEST DEPENSES		**10 021,00**
R	I	021	021		Viremt du fonct	DIVERS	4 709,00
R	I	040	28041511		Amort biens mobiliers	DIVERS	5 312,00
					TOTAL INVEST RECETTES		**10 021,00**

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
VALIDE, à l'unanimité, la décision modificative n°3sur le budget principal.

Le Président
Thierry DUPUIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DU PAYS DE L'AIN

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 05/11/2024
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_072-DE

C-2024-072

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Alban, après convocation légale du 18 octobre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37
Nombre de membres en exercice : 36
25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Budget Principal - Versement d'une subvention d'équilibre au BA Spanc

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_072-DE

C-2024-072

De la même manière que pour le Budget Principal, il convient de présenter les Budgets Annexes en équilibre.

Pour cela, il a été décidé lors du vote des budgets 2024 d'inscrire une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget Annexe Spanc d'un montant de 32 399,82€ afin d'équilibrer sa section de fonctionnement. Les recettes de ce budget, approximativement de 30K€ ne parvenant pas à couvrir les dépenses courantes (17K€) et le coût d'un agent à temps plein (46.6K€)

Il est donc proposé d'acter le versement du Budget Principal vers le BA Spanc :

- D'une subvention d'équilibre d'un montant de 32 399,82€

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
VALIDE, à l'unanimité, le versement par le Budget Principal d'une subvention d'équilibre au BA Spanc.

Le Président
Thierry DUPUIS

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 05/11/2024
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_073-DE

C-2024-073

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Alban, après convocation légale du 18 octobre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37
Nombre de membres en exercice : 36
25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Reversement des frais de personnel et frais divers du Budget Annexe SPANC au Budget Principal

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_073-DE

C-2024-073

Il convient de délibérer afin d'opérer le reversement vers le budget général des coûts de personnel ainsi que des frais d'assurance, de téléphonie, de location de PC et d'affranchissement affectés au Budget Annexe SPANC soit :

- 45 916 € pour les frais de personnel
- 310.04€ pour l'assurance multirisques
- 394.80€ pour la téléphonie
- 796.80€ pour la location du PC
- 800€ pour l'affranchissement

(montants estimatifs sous réserve de modifications éventuelles : heures supplémentaires, absences non rémunérées, nouvelles dépenses, etc.)

Le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la demande de reversement du Budget Annexe Spanc au Budget Principal des frais de personnel, d'assurance, de téléphonie, de location de PC et d'affranchissement pour un montant total estimé à 48 217.64€ pour 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, la demande de reversement du Budget Annexe SPANC au Budget Principal des frais de personnel, d'assurance, de téléphonie, de location de PC et d'affranchissement pour un montant total estimé à 48 217.64€ pour 2024,
DIT que le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Le Président
Thierry DUPUIS

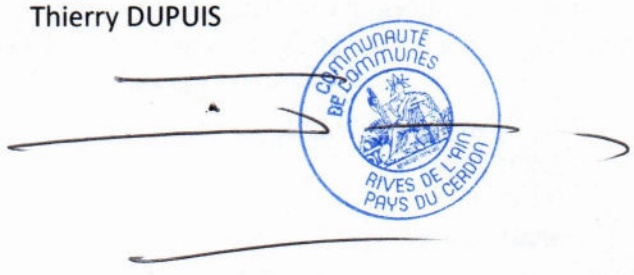

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 05/11/2024
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_074-DE

C-2024-074

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Alban, après convocation légale du 18 octobre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37
Nombre de membres en exercice : 36
25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Reversement des frais de personnel des agents mis à disposition du centre social Le Cocon

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_074-DE

C-2024-074

Vu la délibération C-2022-065BIS du 29 septembre 2022 par laquelle la CCRAPC accepte la mise à disposition de personnel à compter du 1er octobre 2022 ;
Vu la décision D-2024-22 du 4 septembre 2024 approuvant l'avenant n°1 au Pacte de Coopération signé avec Le Cocon et modifiant le nombre d'ETP mis à disposition ;

Il convient de délibérer afin de demander le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la structure Le Cocon pour l'exercice 2024, soit un montant estimé à ce jour à 36 245€ (sous réserve de modifications éventuelles : régime indemnitaire, heures supplémentaires, absences non rémunérées, etc.)

Le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du Cocon pour un montant estimé à 36 245€ pour 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
APRROUVE, à l'unanimité, la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du Cocon pour un montant estimé à 36 245€ pour 2024,
DIT que le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Le Président
Thierry DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 05/11/2024
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_075-DE

C-2024-075

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Alban, après convocation légale du 18 octobre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37
Nombre de membres en exercice : 36
25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Reversement des salaires des agents mis à disposition du GIP

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le
ID : 001-200029999-20241024-C_2024_075-DE

C-2024-075

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Cerdon-Vallée de l'Ain » adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°2021-018 du 11 mars 2021 ;
Vu la décision D-2021-32 du 13 décembre 2021 de mise à disposition du personnel au GIP ;
Vu la décision D-2022-03 du 17 mars 2022 de mise à disposition de moyens au GIP ;
Vu la décision D-2022-09 du 21 juillet 2022 modifiant l'article 4 de la convention et précisant que la CCRAPC met à disposition le personnel du GIP contre remboursement de la rémunération brute des agents ainsi que les charges patronales ;

Il convient de délibérer afin de demander le remboursement des frais de personnel mis à disposition du GIP Cerdon Vallée de l'Ain pour l'exercice 2024, soit un montant estimé à ce jour à 157 545 € (sous réserve de modifications éventuelles : régime indemnitaire, heures supplémentaires, absences non rémunérées, etc.)

Le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du GIP pour un montant estimé à 157 545€ pour 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
APPROUVER, à l'unanimité, la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du GIP pour un montant estimé à 157 545€ pour 2024,
DIT que le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Le Président
Thierry DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON